

Séance du mardi 07 septembre 2021

Date de la convocation : 01/09/2021

Membres en exercice : 35

L'an deux mille vingt-et-un et le sept septembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Francis SAINT-LEGER,

Présents : 23

Votants : 30

Pour : 30

Abstention : 0

Contre : 0

**Présents :** Jean-Louis ALLE, Maxime ATGER, Franck BACHELARD, Didier BRUNEL, Bruno DURAND, Guy GALTIER, Gisèle GERBAL, Francis GIBERT, Louis GIBERT, Jean-Luc GOAREGUER, Claire HELARY, André JAFFUEL, Jacqueline LIZZANA, José MARTINEZ, Jean-Paul MEYNIER, Alain RAYNALDY, Laurent RICHARD, Claude ROLLAND, Serge ROMIEU, Francis SAINT-LEGER, André THEROND, Julien TUFFERY, Didier VIGOUROUX

**Représentés :** Joseph BEAUFILS, Gilles PASCAL, Christian PASCON, Michèle PIEJOUJAC, Patrice SAINT-LEGER, Murielle TEISSEDE, Cécile VIGNOBUOL

**Excusés :** Céline DELMAS, Didier MATHIEU, Patrice MONTEIL, Eric ROUX, Pierre-Emile SYLVAIN

**Absents :**

Secrétaire de séance : Didier BRUNEL

**DE\_2021\_075 - Objet : AIDES A L'IMMOBILIER TOURISTIQUE**

La délibération DE 2018-011 en date du 26 février 2018 autorisait le Président à signer une convention par laquelle la Communauté de Communes délèguait partiellement au Conseil Départemental, la compétence de l'octroi de « l'aide à l'immobilier » en faveur des hébergements touristiques éligibles dans le cadre du GAL (Groupe d'Action Locale) Terres de Vie. A ce titre un dossier a été déposé suivant les caractéristiques ci-dessous :

**Porteur du projet :**

**M. Franck LAMI**

**DATE DE RÉCEPTION DU DOSSIER**

AR du GAL Terres de vie du 12 avril 2021

**INTITULÉ DU PROJET**

Création de Chambres d'hôtes et tables d'hôtes

**LIEU DE RÉALISATION DU PROJET**

Manoir d'Aurenchet - Commune d'Arzenc de Randon - 48170

**NOM DU DEMANDEUR**

Franck LAMI

**DESCRIPTIF DU PROJET**

Le présent projet consiste à la restauration du manoir d'Aurenchet, maison de maître de la fin du XIX ème siècle. Une fois réhabilité, le propriétaire souhaite en faire un lieu d'exposition, d'échange et de partage entre les hôtes qu'il accueillera grâce à la création de chambres et tables d'hôtes.

**COÛT ÉLIGIBLE**

56 075,78 € HT (uniquement sur les VRD et le gros œuvre) sur un montant total du projet de

190 150,93 € H.T. (équipements secondaires : isolation, chauffage...)

PREFECTURE DE MENDE

Date de réception de l'AR: 14/09/2021

048-200069102-20210907-DE\_2021\_075-DE

## PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL :

Charges		Produits		
Intitulé des dépenses	Montant HT retenu	Dénomination financeur	Montant	%
Aménagements, construction	55 680,74 €	FEADER - LEADER	34 500,00 €	61,96 %
		Conseil Départemental	4 312,50 €	7,74 %
		Communauté de Communes	4 312,50 €	7,74 %
		Autofinancement	12 555,74 €	22.56%
Total charges	55 680,74 €	Total produits	55 680,74 €	100,00%

Après délibéré et à l'unanimité, l'Assemblée

- Approuve le plan de financement du projet de création de chambres et tables d'hôtes de M. Franck LAMI sur la commune d'Arzenc-de-Randon
- Décide d'attribuer une subvention de 4 312,50 € pour la réalisation de ce projet

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme

Le Président,  
Francis SAINT-LEGER

